

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

La ministre

Paris, le

05 OCT. 2015

Madame la Présidente,

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a rendu publique le 7 avril 2015 une anomalie de la composition de l'acier dans certaines zones du couvercle et du fond de cuve du réacteur de l'EPR de Flamanville.

AREVA a proposé à l'ASN de réaliser une campagne d'essais approfondie sur un couvercle représentatif pour connaître précisément la localisation de la zone concernée ainsi que ses propriétés mécaniques. L'ASN doit maintenant se prononcer sur le programme d'essai proposé, s'assurer de sa bonne réalisation et enfin statuer sur la résistance de la cuve du réacteur EPR de Flamanville, et fait appel pour cela à son appui technique, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et au groupe permanent d'experts dédié aux équipements sous pression nucléaires.

En vertu des missions que la loi confie au Haut comité à la transparence et à l'information sur la sécurité nucléaire que vous présidez, je souhaite vous saisir afin que le Haut comité veille à la transparence du processus et s'assure de la bonne transmission des informations vers la société civile.

Je souhaite en particulier qu'il examine les conditions dans lesquelles le public est informé des réponses aux questions suivantes :

- Comment cette anomalie s'est-elle produite et pourquoi a-t-elle été révélée 9 ans après la fabrication des pièces incriminées ?



Madame Marie-Pierre COMETS
Présidente du Haut-Comité pour la transparence et
l'information sur la sécurité nucléaire
DGPR Tour Séquoia
92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX

- Quels sont les phénomènes physiques sous-jacents et leurs conséquences en terme de sûreté dans le contexte de l'EPR, expliqués dans un langage pédagogique ?
- Quelles sont les mesures prises par AREVA et EDF pour assurer l'information du public et la transparence de ce programme d'essais sur la cuve témoin, en particulier sur les tests qui seront réalisés et les résultats obtenus, ainsi que sur l'analyse de la conformité de la cuve de l'EPR de Flamanville 3 au regard de la réglementation relative aux équipements sous pression nucléaires ?

Je souhaite qu'il ne puisse subsister, à l'issue du processus de tests et d'analyse, aucune zone d'ombre sur leurs conditions de réalisation et la teneur de leurs résultats.

Vous prendrez contact avec l'Autorité de sûreté nucléaire, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, AREVA et EDF pour organiser votre mission. L'agenda de votre mission sera élaboré en fonction de celui de l'instruction technique pilotée par l'ASN et se conclura par la rédaction d'un rapport public que vous me remettrez à l'issue de ce processus.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations les meilleures.


Ségolène ROYAL